



bil d'école Élémentaire du 9 novembre 2018

Compte rendu des
présentants de parents d'élève de l'APECHE

**NON
OFFICIEL**

1. Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'École.

Le compte rendu du Conseil d'Ecole du 22 juin 2018 adopté par les deux parties.

2. Résultat des élections, présentation des nouveaux membres du Conseil d'École

Mme MARGERIE Marie (CE1-CE2 et CM2)
M. LONGET- GOUGEON Aurélien (CM1)
Mme BERTHET Lucy (CE2 - CM2)
Mme JARDE-JEANNEAU (CM2)
Mme TUAL Anne-Hélène (CE1 et CM2)
Mme NOBILET Séverine (CE1 et CM1)
Mme MATHONNAT Delphine (CP)
Mme BERNAUDIN Anne-Claire (CE1-CM1)
Mme LE GLEUT Karelle (CP-CE1 et CM2)
Mme BELLINA Peggy (CP-CE1)
Mme MOHEDANO Elodie (CE1 et CM2)
Mme WYNS Julie (CP et CM1)
Mme GAUTHERON BERNARD (CE1 et CM2)

Suppléants:

Mme GRENECHE Marion (CM1)
M. BOURQUI David (CM2)

3. Présentation du règlement intérieur du conseil d'école.

- Présentation du rôle et des règles de fonctionnement du conseil d'école.
- Composition :
- Périodicité : au moins 1 fois par trimestre. Possibilité d'ajout de date par demande du Maire ou de la moitié des membres.
- Attributions
- Invitation : convoc + Odj. au moins 8 jours avant le conseil. Question des RPE au moins 1 semaine avant la réunion.
- Suppléants : peuvent assister au Conseil d'école en surnombre, mais sans prise de parole (garantie de l'égalité des prises de paroles).
- Diffusion du PV : rédaction par la Directrice ; puis relecture par les RPE et la Mairie avant diffusion.

Diffusion sur le site internet de l'APECHE une fois validée. + affichage sur le panneau place DOLTO.

L'APECHE fait un CR non officiel pour informer les parents en attendant la validation du PV à la séance suivante.

Règlement intérieur à joindre au CR

4. Rôle RASED et prise en charge des enfants en difficulté.

Présentation du RASED

2 intervenants :

- psychologue scolaire
- enseignante maîtresse E

6 élèves en situation de handicap font l'objet d'un plan d'accueil spécifique

5. Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité.

Règlement intérieur de l'école à joindre au CR.

Modifications importantes par rapport à la version précédente :

- Article 2 : Fréquentation et obligations scolaires :

- 2.1. Fréquentation

« Le calendrier des vacances, imposé par l'Inspection Académique, est communiqué aux familles. Les demandes de départs en vacances anticipés devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la direction qui en informera les autorités académiques. Seules ces autorités accordent ou non les autorisations de départ anticipé demandées. »

- « ART 4-La loi du 22 Mai 1946 fait obligation aux parents de faire connaître les motifs d'absence de leur enfant aux enseignants.

Il leur est demandé de signaler l'absence de leur enfant dès la première demi-journée d'absence en contactant l'école soit par téléphone, soit par mail.

Tel: 02 99 62 24 26

Mail: ecole.0350103X@ac-rennes.fr

Au retour de l'enfant, un écrit signé des parents stipulant le motif de l'absence est demandé. La directrice signalera chaque mois aux autorités académiques les retards répétés ainsi que les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois. »

- Article 2.2 Dispositions communes : horaires et aménagement du temps scolaire

Précisions apportées sur le tuilage entre la prise en charge des enfants par les enseignants et par les services périscolaires : Accueil de 13H30 à 13H50 ; Sortie de 16H00 à 16H30. Les enseignants ne sont responsables des élèves que jusqu'au portail.

● Question des RPE : organisation de la sortie de l'école :

- Foule devant le portail :

Un parent signale une fois encore que la foule amassée au portail à la sortie de l'école complique ce moment pour tout le monde (les animateurs et les enfants ne voient pas les parents derrière le mur de personnes agglutinées au plus près du portail).

L'Apeche se propose de faire passer un mot dans les cartables pour demander à tous de faire un effort pour attendre les enfants un peu plus loin du portail, dans l'intérêt de tous. Ce mot serait peut-être plus efficace s'il était co-signé par les enseignants et la mairie.

Réponse : actions en 2 temps : d'abord le mot commun ; puis si nécessaire marquage au sol ou par un panneau.

➤ **Mercredi midi :**

serait-il possible de faire sortir les enfants de CP à part, par le petit portillon, afin que les enseignants puissent surveiller plus facilement si les plus petits sont bien récupérés par leurs parents ?

Réponse : un test va être fait

- Article 4.4 - dispositions particulières :

- « Le règlement intérieur de l'école prévoit une liste de matériels ou objets dont l'introduction à l'école est prohibée en raison de leur dangerosité ou source de conflits :

objets tranchants, pointus, allumettes, briquets, jeux électroniques, jeux d'échanges, calots .

L'utilisation du téléphone portable ou de tous autres objets connectés personnels est strictement interdite à l'école durant toute activité d'enseignement, y compris celles qui ont lieu hors de l'établissement scolaires (activités sportives, sorties et voyages scolaires). »

● - question des RPE sur le règlement intérieur :

Pourquoi le téléphone n'est-il interdit que pendant « toute activité d'enseignement », et pas totalement interdit dans l'enceinte de l'école ? Cette interdiction est-elle valable aussi dans les temps périscolaires ?

- Correction : « *L'utilisation du téléphone portable ou de tous autres objets connectés personnels est strictement interdite dans l'enceinte de l'école, ainsi que pour les activités qui ont lieu y hors de l'établissement scolaires (activités sportives, sorties et voyages scolaires).* »

Mise aux voix : Voté à l'unanimité

6. Bilan des exercices de sécurité :

● - Incendie

Exercice réalisé

● - Attentat intrusion

Exercice réalisé.

Une étude est en cours à la Commune pour moderniser le système d'alerte existant.

7. Bilan de la rentrée: effectifs et organisation pédagogique.

Total 312 élèves / 13 classes :

- 2 CP de 21 -22 élèves
- CP-CE1
- CE1 x 2
- CE1-CE2
- CE2 x 2
- CM1 x 2
- CM1-CM2
- CM2 x 2

8. Projet d'école 2016-2020 et actions connexes.

- Langues vivantes étrangères

Pour tous les élèves. Pas d'intervenant extérieur.

- Natation :

10 séances par classe du CP au CE2

Test d'aisance nécessaire pour les élèves de CM2 pour l'activité Kayak

Piscine de Cesson-Seigné : vendredi de 10H00 à 10H35 et de 10H35 à 11H10

Piscine Inoxia à Chateaugiron : jeudi de 9H50 à 10H30

- Évaluations nationales CP et CE1 :

Ont eu lieu en septembre.

But diagnostic : l'

analyse des résultats donnera lieu à des actions pédagogiques spécifiques en lien avec la maternelle.

Question des RPE : y aura-t-il un retour sur les évaluations nationales réalisées pour les CP et CE1 ?

Réponse : les résultats pour chaque élève ont été diffusés aux parents avec un mot. Si des parents veulent plus de précisions, ils peuvent demander à voir l'enseignant

➤ Évaluations dans les classes :
2 ou 3 bulletins selon le choix de l'enseignant de chaque classe

➤ Projet d'école 2016-2020
Le nouveau projet d'école commencera à être étudié en 2019

2 axes dans la continuité des années précédentes.

Projets venant en appui au projet d'école :

- 2 CP ; CP/CE1 et CE1 (Mme Bernard) : classe de mer 1^{ère} semaine d'avril à Larmor Baden (56)

Réunion d'information pour les parents le 30 novembre à 18H00

- 2 CM1 + CM1/CM2 : Projet en cours de montage.
- 2 CM2 : Projet en cours de montage pour sortie avec nuitée

N.B. : pour les parents qui pourraient éprouver des difficultés (financières, particulières, ...) face à ses projets, ne pas hésiter à contacter les enseignants qui pourront éventuellement leur proposer des solutions.

Parcours éducation artistique et culturel

- École et cinéma
 - o Où est la maison de mon ami (filme Iranien en VO sous-titré)
 - o Jason et les Argonautes
 - o Le chant de la mer
- Fréquentation espaces culturel
- Projets artistiques
- Frise historique et artistique
- Parcours citoyen : règles du « vivre ensemble »
- Agenda coopératif
- Tableaux des émotions
- Notamment, élection Conseil des délégués, avec 2 délégués et 2 suppléants par classe, la Directrice, Mme Roux, 1 représentant du périscolaire. Une réunion par période (= entre chaque période de vacances).
- Thématique sur les droits des enfants : « un nom ! Une personnalité ! une identité », pour devenir un ethnologue de la société classe, puis de la société école. Les travaux individuels des élèves seront exposés à Rennes. (notamment travail sur égalité fille-garçon)
- Participation des élèves aux évènements liés à la mémoire d'Acigné :
 - o L'UNC d'Acigné a invité le 23 novembre les élèves de CM2 à une exposition à Cesson Sevigné sur « ceux de 14 » (tous les mobilisés, pas uniquement les soldats, et pas uniquement ceux présents sur le monument aux morts). Prise en charge des frais de transport par l'UNC et la commune
 - o Commémoration du 11 novembre à Acigné
- Volet numérique :
- Déploiement des tableaux numériques pour les dernières classes en cours

- Problématique de l'éclairage des tableaux : est-il possible de réinstaller des spots d'éclairage ? (question des enseignants à la commune). La commune va regarder la faisabilité.
- 10 Ordinateurs hybrides en plus pour élèves à besoins particuliers fournis par la commune

9. Bilan et fonctionnement du compte OCCE (coopérative scolaire).

Besoin d'une plus grande lisibilité de la place des subventions de l'APEACHE et la Mairie dans le financement des sorties via l'OCCE. Ces subventions ont beaucoup aidé l'école pour les sorties hors Acigné.

Bilan présenté lors du CE du 22 juin 2018.

10. Points Mairie

A. Travaux

● Pôle enfance :

19/11/18 : avant-projet définitif au Conseil Municipal. Travaux vont démarrer en avril 2019 jusqu'en février 2020. Pendant les travaux, déménagement des services périscolaires (étude, garderie, centre de loisirs) et de la Halte Garderie Farandole dans les locaux des écoles.

● REM :

Prochaine réunion avec le bureau d'études le 22/11/19. Travail d'affinage sur 1 scénario (travaux, équipement, circulations, personnel...).

Présentation de ces chantiers à la réunion de la CCL du 4 décembre 2019.

B. Portail Famille

Le projet avance. Il sera effectif à partir de février. Inscriptions à partir du 17 janvier 2019.

Les familles recevront mi-janvier un mail avec leur identifiant et un mot de passe initial. Une réunion sera organisée le 10 janvier 2019 (sur inscription pour définir la salle) pour les parents. Inscriptions à la réunion avant le 7 janvier.

Une information sera également faite en janvier 2019 dans l'Acignolais.

11. Points soulevés par les représentants des parents d'élèves

A. points concernant toutes les parties présentes :

● violences dans la cour de récréation :

Une maman nous a rapporté que son fils avait été victime d'une bagarre où une dizaine d'enfants auraient été impliqués. Il s'est retrouvé à terre sans qu'aucun adulte ne réagisse. Ces problèmes de violence sont récurrents en début d'année scolaire en particulier sur le temps de midi. Comment faire en sorte que cela ne se reproduise pas chaque année lorsque l'équipe d'animateurs n'est pas encore aguerrie ?

Réponse de la Mairie : Pérennisation de certains postes pour la garderie du soir. Mais du coup, recherche de personnes pour travailler 2 heures x 4 jours pour le midi, ce qui est très difficile - > pas mal de mouvement en ce début d'année.

3 animateurs dans la cours sur le temps du midi, et toujours au moins 2. + 1 animateur navette pour la cantine + 1 animateur navette pour les TAPO.

B. points concernant l'équipe enseignante :

- - communication sur la vie des classes, les sorties et les besoins en matériel :

L'information sur les besoins en matériel, ou liés aux sorties ne passe pas toujours très bien : parfois les enfants rentrent à la maison en disant qu'ils ont besoin de ci ou de ça, mais aucun mot dans le cahier de liaison ne vient corroborer leur demande. Serait-il possible de noter systématiquement dans le cahier de liaison les besoins spécifiques liés à une activité particulière ?

Réponse de l'équipe enseignante : parfois fait sciemment pour les responsabiliser. Les enfants n'encourent pas de punition dans ce cas-là !

Quand les parents ont des interrogations, il faut que les parents n'hésitent pas à poser des questions via le cahier de liaison, ou directement de visu.

C. points concernant la mairie :

- - contrôle des départs au centre des loisirs et à la garderie :

nous avons reçu le mail suivant d'un parent :

j'ai une petite question sur le périscolaire et plus précisément sur la garderie du soir.

Je m'interroge quand à la sécurité des enfants. En effet, aucun adulte n'est présent en permanence à la sortie de la salle de garderie pour voir si des enfants ne sortent pas seuls (ou pire pour voir si des « intrus » ne tentent pas d'entrer).

De plus, quel suivi a le personnel de garderie pour suivre le départ des enfants et vérifier qu'ils partent bien avec une personne autorisée par les parents? En effet, il m'est déjà arrivé plusieurs fois de récupérer mon fils sans qu'un adulte de la garderie ne s'en aperçoive (ou tout du moins, c'est l'impression que cela m'en a fait...).

Pourriez-vous nous préciser comment fonctionne le contrôle des entrées / sorties au centre de loisirs et à la garderie afin que nous puissions répondre ? Les travaux du pôle enfance permettront-ils de mieux organiser l'espace d'accueil / départ des enfants (en particulier l'entrée de la salle calme qui n'est pas idéalement située près de l'entrée du pôle enfance) ?

Réponse de la Mairie : L'espace d'accueil va être revue lors des travaux. Il y a toujours un animateur dans le hall, à partir du moment où le goûter est terminé (environ vers 17H15). Actuellement, c'est Céline Tardy qui est présente le plus souvent au bureau.

Projets de la commune :

- Pas possibilité de récupérer les enfants avant 17H00
- Déplacement du goûter des élémentaires au REM, et donc retour au pôle enfance vers 17H00

12. Agenda.

Conseil d'école du 2^{ème} semestre : mardi 19 mars 2019 à 18H15 (version courte)

Conseil d'école du 3^{ème} semestre : vendredi 14 juin 2019 à 18H00